



Paris, le 16 juin 2008

## Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

A partir du lundi 16 juin 2008 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, ANF a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 427 963,18.€,
- 2 174 titres.

### **Agenda financier 2008**

Chiffre d'affaires 1er semestre 2008 : 13 août 2008

Résultats 1er semestre 2008 : 28 août 2008

Chiffre d'affaires 3e trimestre 2008 : 14 novembre 2008

### **A propos d'ANF**

ANF, acteur important des centres-villes de Lyon et Marseille, est une société foncière de statut SIIC de premier plan, orientée sur l'immobilier locatif résidentiel et tertiaire.

Cotée sur le compartiment A (Large Cap) du marché Euronext Paris, ANF est une société du groupe Eurazeo (62,8%).

**Contact Investisseurs et Analystes – ANF :** Jean-Annet de SAINT RAPT

Tél : +33 1 44 15 01 11

E-mail : [jadesaintrapt@anf-immobilier.com](mailto:jadesaintrapt@anf-immobilier.com)